

Zeitschrift:	Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber:	Schweizer Heimatschutz
Band:	100 (2005)
Heft:	2
Artikel:	Eoliennes aux Crêt-Meuron : le Tribunal administratif confirme : "Un projet d'utilité extrêmement faible"
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-176155

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eoliennes aux Crêt-Meuron: Le Tribunal administratif confirme:

«Un projet d'utilité extrêmement faible»

fp. La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) et Patrimoine suisse obtiennent gain de cause: les crêtes du Jura neuchâtelois, protégées par un décret cantonal de 1966, ne sauraient être sacrifiées à la production de quelques GWh d'énergie éolienne. Le Tribunal administratif du Canton de Neuchâtel a admis le recours des deux associations contre la décision du Département de la gestion du territoire concernant le projet dit Crêt-Meuron, entre la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran.

L'exploitation de la force éolienne est certes souhaitable sur le plan écologique, mais les atteintes au paysage qu'elle entraîne sont considérables. Une attention toute particulière doit être vouée au paysage en vue de l'implantation de parcs d'éoliennes. Or l'emplacement du projet en question se trouve à l'intérieur du périmètre d'application d'un décret cantonal de 1966 visant la protection des crêtes. Le site est en outre au centre d'un espace de loisirs et de délassement dont l'harmonie et la tranquillité seraient qualitativement affectées par l'installation de jusqu'à sept turbines éoliennes de 93 mètres de hauteur.

Un rendement dérisoire

Dès le début, la FP et Patrimoine suisse ont argumenté sur le fond du problème: la Suisse n'est pas un pays de vents forts et réguliers, conditions nécessaires à l'exploitation efficace de l'énergie éolienne. Le rendement des éoliennes y est dérisoire, la force du vent étant en général tout juste suffisante pour faire tourner les pales des hélices (quand elles ne restent pas immobiles), sans production significative d'énergie. La quantité infime d'électricité qui pourrait être produite par les éoliennes contestées au Crêt-Meuron n'est donc de loin pas suffisante pour contrebalancer l'impact paysager considérable de ces gigantesques installations industrielles.

C'est ce qu'a reconnu le Tribunal administratif, qui, après avoir examiné avec soin la question, vient de donner raison à la FP et à Patrimoine suisse dans sa décision sur leur recours déposé en mars 2003. Dans la pesée des intérêts, il juge notamment que l'utilité du projet de parc d'éoliennes pour la production

d'énergie «est actuellement extrêmement faible, sinon quasi insignifiant, et le demeurera sans doute», et qu'il «n'est pas allégué que ces installations présenteraient un réel progrès sur le plan de la lutte contre les atteintes à l'environnement», alors que «l'impact sur le paysage serait en réalité important, depuis de nombreux endroits élevés des environs et sur de nombreux kilomè-

tres, mais aussi, il va de soi, dans la région de Tête-de-Ran, qui est un site particulièrement fréquenté en tant que zone de délassement, soit un genre de territoire dont la conservation constitue un des principes de l'aménagement».

Arguments bien fondés

La FP et Patrimoine suisse prennent acte de ce jugement qui confirme le bienfondé de leurs arguments. La décision est susceptible d'un recours au Tribunal fédéral, mais les associations ne doutent pas que, le cas échéant, celui-ci arrivera aux mêmes conclusions que les juges du Tribunal administratif.

Vente de l'Ecu d'or 2004: un bilan réjouissant

pd. 593'529 écus d'or en chocolat ont été vendus l'automne dernier en faveur du patrimoine et de la nature. C'est 7,4 pour cent de moins qu'en 2003, année record. L'objectif a néanmoins été atteint: sensibiliser un large public à la valeur et à l'importance des itinéraires culturels historiques de Suisse, et aider à leur préservation. Le thème choisi pour la campagne 2004 de l'Ecu d'or avait été préparé en collaboration avec ViaStoria, le Centre pour l'histoire du trafic de l'Université de Berne. La vente a rapporté un bénéfice net de 1,74 million de francs - une somme conséquente qui se situe dans la moyenne de ces dernières années. «Notre gratitude et nos remerciements vont aux écolières et écoliers - ils étaient plus de 50'000 - qui ont participé à la vente, aux milliers de collaboratrices et collaborateurs bénévoles ainsi qu'à la population suisse, qui nous a une fois de plus été fidèle», déclare Brigitte Brändle, responsable du Bureau de l'Ecu d'or.

Sur le bénéfice dégagé en 2004 par cette traditionnelle collecte de fonds en faveur du patrimoine et de la nature, 465'000 francs sont réservés à quatre projets d'itinéraires culturels, à savoir la ViaSbrinz dans l'Oberland bernois, la ViaValtellina dans le sud-est des Grisons, la ViaSalina

dans le Jura vaudois et la ViaCook dans le Bas-Valais. Par ailleurs, environ 60'000 francs ont été dépensés pour le dossier didactique consacré aux voies historiques, ainsi que pour le travail de presse et d'information. Avec 585'000 francs chacune, les deux organisations qui chapeautent l'Ecu d'or - Patrimoine suisse et Pro Natura - ont pu financer différentes tâches de leurs domaines d'activité respectifs. Enfin, 50'000 francs sont allés à la Fondation suisse pour la protection du paysage. Le Bureau de l'Ecu d'or a été particulièrement ravi de répondre à une demande de l'école de langues Germanica de Varsovie (Pologne). Ses étudiantes et étudiants ont ainsi reçu des dossiers didactiques parus ces dernières années, qu'ils ont pu utiliser pour approfondir leur connaissance de la géographie et de la culture helvétiques.

Revalorisation à Miécourt

ps. Patrimoine suisse (Ps) soutient le projet «Centre village» de la commune de Miécourt (JU), consacré à la revalorisation de l'espace public, par une contribution de CHF 80'000.-. La remise du chèque a eu lieu récemment dans le cadre de la fête du village. Ce montant provient de l'Ecu d'or 1998, dont le thème était «Des rues à vivre».